

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

Stains, le 10 septembre 2019

LE MAIRE INTERDIT L'UTILISATION DU GLYPHOSATE pour préserver la santé des Stanois et l'environnement

Le gouvernement a renoncé à son engagement d'interdire le glyphosate en reculant face aux lobbies. Pourtant, le glyphosate est une menace réelle sur notre santé et sur l'environnement. Son utilisation dans l'agriculture mène à un appauvrissement des sols et à une réduction de la biodiversité. Et son impact sur l'Homme est nocif : le Centre International de Recherche sur le Cancer a déjà classé en 2015, le glyphosate comme cancérigène.

Fort de ces analyses, le maire de Langouët a pris un arrêté portant sur l'interdiction de l'utilisation de pesticides notamment à proximité des habitations. Il a été suivi par des dizaines d'autres Maires. Leurs arrêtés ont été annulés par les préfets et ils se trouvent convoqués au tribunal. Le gouvernement préfère-t-il sacrifier la santé publique au profit de la rentabilité financière des grands groupes industriels comme Monsanto ?

Protéger les habitants n'est pas un délit. Dans ce sens j'ai décidé de prendre un arrêté municipal portant interdiction du glyphosate et ses dérivés sur le territoire de la commune. À Stains, nous faisons le choix de conserver et développer les espaces verts, les zones maraîchères et l'agriculture urbaine à l'inverse de la bétonisation à l'œuvre dans de nombreuses villes. Avec la Ferme des possibles et Novaedia, nous développons une boucle alimentaire locale pour améliorer la qualité et l'impact écologique de l'alimentation des Stanois.

Dans son domaine d'intervention, Plaine commune a déjà banni, depuis 2015, les désherbants chimiques et mis en place des méthodes alternatives d'entretien des espaces verts : tontes différenciées, fauchage tardif, enherbement spontané et taille douce des arbres et arbustes, et désherbage manuel... Ces méthodes sont plus lentes et plus compliquées mais permettent de préserver la santé et l'environnement.

Les 20 hectares de jardins familiaux présents dans la ville, le parc George Valbon, classé Natura 2000, et tous les autres espaces verts de la ville ne doivent plus subir l'agression du glyphosate. Ni les Stanois. Nous espérons que d'autres villes de Seine-Saint-Denis répondront à l'appel de Langouët.

CONTACT

Leila Jorioz-Hadj,

Directrice du cabinet du maire

Tél. : 01 49 71 84 38 / 06 13 51 37 98

leila.jorioz-hadj@stains.fr

www.stains.fr

